

Monsieur le Président,

Parmi ceux qui ont suivi les événements du Moyen-Orient durant le dernier quart de siècle, il n'est personne qui n'éprouve une émotion profonde devant tant de souffrances causées par les bouleversements, l'insécurité et les conflits armés de cette région. Malgré la distance, le Canada ne pouvait pas demeurer indifférent à l'égard de cette tragédie; il s'est efforcé de collaborer utilement avec l'Organisation des Nations Unies pour y porter remède.

Le principal souci du Canada a toujours été de contribuer à l'avènement d'une paix juste et durable. Pour être juste, cette paix doit tenir compte des intérêts légitimes de tous. Pour être durable, elle doit s'édifier avec le concours de tous, et doit être acceptable à tous. Aucun règlement imposé du dehors ne saurait durer.

#### Droit à l'existence de l'État d'Israël et des autres États

Nous tenons pour un élément essentiel de toute solution d'ensemble permanente le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique tant de l'État d'Israël que de tous les autres États du Moyen-Orient. Nous nous opposons toujours à toute tentative de nier à Israël, comme à tout autre état de la région, le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces et d'actes de violence.

#### Droit des Palestiniens de participer à tout règlement

La question importante dont nous sommes saisis, celle du statut des Palestiniens et de leur rôle dans l'élaboration d'une paix négociée, figure au premier plan de cette tragique histoire. Dès le début, le Canada a reconnu que les Palestiniens étaient l'une des principales parties intéressées dans la situation au Moyen-Orient. Dans la résolution n<sup>o</sup> 242, appuyée fermement par le Canada depuis son adoption en 1967, le Conseil de Sécurité demandait que le problème des réfugiés palestiniens soit réglé dans un esprit de justice. Le Canada continue de verser une aide financière considérable à l'Office de Secours et de Travaux des Nations Unies. Les événements de ces derniers temps et le présent débat font ressortir le fait que l'on admet de plus en plus la nécessité de reconnaître au peuple palestinien le droit de se faire représenter et de se faire entendre dans les négociations où se joue son destin. Le Canada partage entièrement l'opinion selon laquelle tout règlement pacifique du conflit israélo-arabe doit faire entrer en ligne de compte les intérêts légitimes des Palestiniens.